

Emprunts obligataires

N° de Visa	Date de Visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant en D	Nbre d'obligations	Prix d'émission en D	Durée	Taux facial	Montant souscrit en D	Notation ou Garantie	Période des souscriptions	Période de prorogation	Date de jouissance	Date de clôture effective	Mode d'amortissement		
22-1071	4/2/22	Hamibal Lease -HL-	HL 2022-1	30 000 000	300 000	100	Catégorie A : 5 ans	9,60%	16 750 000	B+ (exp) en date du 02/02/22 par l'Agence de notation Fitch Rating	du 21/02 au 25/03/22	-	25/03/22	21/02/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)		
							Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	9,80%	13 250 000						B+ en date du 10/02/22 par l'Agence de notation Fitch Rating	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année	
-	-	BH Leasing	BH Leasing Subordonné 2022-1 (1)	10 000 000	100 000	100	Catégorie A : 5 ans	9,70%	5 580 000	-	du 21 au 25/02/22	-	25/02/22	25/02/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)		
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de	TMM+2,90%	2 395 000										
				12 000 000	120 000	Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	9,90%	4 025 000	TMM+3,15%						0	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année	
22-1072	22/2/22	Tunisie Leasing et Factoring -TLF-	TLF 2022-1	25 000 000	250 000	100	5 ans	9,60%	38 000 000	BBB (exp) en date du 11/02/22 par l'Agence de notation Fitch Rating	du 09/03 au 08/04/22	22/04/22	08/04/22	14/03/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)		
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de	TMM+2,75%	2 000 000	BBB en date du 24/02/22 par l'Agence de notation Fitch Rating									
22-1074	25/3/22	Banque Internationale Arabe de Tunisie	-BIAT-	BIAT Subordonné 2022-1	150 000 000	1 500 000	100	Catégorie A : 5 ans	8,75%	1 275 000	-	du 06/04 au 03/06/22	06/07/22	03/06/22	04/05/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)	
					susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de	TMM+2,55%	2 310 400									
					200 000 000	2 000 000	Catégorie B : 5 ans	8,75%	5 151 000	TMM+2,55%						230 000	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)
							Catégorie C : 5 ans in fine	9,15%	11 641 000								Amortissement total à la fin de la 5ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)
								TMM+2,95%	11 078 000								
							Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce	9,20%	17 789 600								Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année
								TMM+3,00%	28 500 000								
							Catégorie E : 7 ans in fine	9,45%	5 000 000								Amortissement total à la fin de la 7ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)
								TMM+3,25%	9 000 000								
							Catégorie F : 10 ans dont 5 années de grâce	9,60%	6 500 000								Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 6ème année
			TMM+3,35%	60 000 000													
		Catégorie G : 10 ans in fine	9,70%	14 425 000			Amortissement total à la fin de la 10ème année : 100 D (remboursement du principal à l'échéance)										
			TMM+3,45%	27 100 000													
22-1080	5/8/22	Atijari Leasing	Atijari Leasing 2022-1	20 000 000	200 000	100	Catégorie A : 5 ans	10,00%	28 088 000	A- (exp) en date du 21/07/22 par l'Agence de notation Fitch Rating	du 22/08 au 22/09/22	-	22/09/22	23/08/22	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)		
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de	Catégorie B : 5 ans	TMM + 2,75%	1 912 000	A- en date du 09/08/22 par l'Agence de notation Fitch Rating						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)		
-	-	Banque Nationale Agricole -BNA-	BNA Subordonné 2022 (1)	150 000 000	1 500 000	100	Catégorie A : 5 ans	9,60%	en cours	-	du 17/08 au 03/10/22	17/10/22	03/10/22	en cours	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)		
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de	TMM+2,55%	en cours										
				200 000 000	2 000 000		Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	10,10%	en cours					en cours	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année		
22-1081	29/8/22	Arab Tunisian Lease -ATL-	ATL 2022-1	20 000 000	200 000	100	Catégorie A : 5 ans	10,00%	en cours	BBB+ (exp) en date du 22/08/22 par l'Agence de notation Fitch Rating	du 13/09 au 17/10/22	31/10/22	17/10/22	en cours	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)		
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de	Catégorie B : 7 ans dont 2 ans de grâce	10,30%	en cours	Notation définitive non encore publiée						Amortissement annuel constant : 20 D (1/5) à partir de la 3ème année		
22-1082	29/8/22	Tunisie Leasing et Factoring -TLF-	TLF 2022-2	30 000 000	300 000	100	5 ans	10,00%	en cours	BBB (exp) en date du 25/08/22 par l'Agence de notation Fitch Rating	du 13/09 au 21/10/22	28/10/22	21/10/22	en cours	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)		
				susceptible d'être porté à un maximum de	susceptibles d'être portées à un maximum de	TMM+2,75%	en cours	Notation définitive non encore publiée									
				40 000 000	400 000									en cours	Amortissement annuel constant : 20 D (1/5)		

Emprunts obligataires émis selon les principes de la finance islamique

N° visa	Date de visa	Société émettrice	Intitulé de l'emprunt	Montant visé en D.	Nbre d'obligations	Prix	Durée	Taux de profit estimé (3)		Rendement moyen net estimé (6)	Clé de répartition du rendement		Montant souscrit en D.	Date de jouissance	Période de souscription
								Taux de rendement minimum estimé (4)	Complément variable (5)		% des obligataires	% des actionnaires			
-	-	Wifak International Bank -WIB-	Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2022-1 (1)	20 000 000	200 000	100	Catégorie A : 5 ans	8,85%	0,25%	12,50%	70,80%	29,20%	0	05/08/22	du 01 au 05/08/22
							Catégorie B : 5 ans	9,00%	0,25%		72,00%	28,00%	7 000 000		
							Catégorie C : 7 ans dont 2 ans de grâce	9,60%	0,25%		76,80%	23,20%	13 000 000		
							Catégorie D : 10 ans dont 2 ans de grâce	9,70%	0,25%		77,60%	22,40%	0		

(1) Titres de créance émis sans recours à l'appel public à l'épargne.

(2) Catégorie réservée exclusivement aux personnes physiques pour un montant global maximum de 40 MD, avec engagement unilatéral de la part de la banque émettrice de racheter les obligations détenues par les souscripteurs initiaux désirant céder leurs titres en bourse et ce, après une durée minimale de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse. Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A - Taux Fixe	Cat A - Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7,40%	TMM + 1,2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7,80%	TMM + 1,6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8,20%	TMM + 2%

(3) La rémunération de ces obligations est liée au rendement de l'actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera encaissé par l'émetteur pour être distribué aux souscripteurs selon des clés de répartition fixées au préalable.

(4) Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.

(5) Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de 12,5% sera partagé selon les mêmes clés de répartition. Le complément variable sera servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de 0,25% payé annuellement, est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Le profit dépassant le plafond pourra servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

(6) Du portefeuille IJARA sur lequel est adossé la rémunération des obligations.